

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

A Viriat, le 02/10/2004

L'ensemble des fondateurs de l'association ASPHARCOM s'est réuni en assemblée générale constitutive.

Sont présentes les personnes suivantes :

- M. LIAIGRE, Francis, de nationalité française, domicilié 41 allée des symphorines à 74370 Argonay, exerçant la profession de préparateur en pharmacie ;
- Mlle KIAI Hadda, de nationalité française, domiciliée à Bayssac, chemin des conchis 07170 Lavilledieu, exerçant la profession de pharmacien adjoint ;
- Mme BONY, Elise, de nationalité française, domiciliée Résidence Montorge, 18 rue Henri Choquet 58640 Varennes Vauzelles exerçant la profession de préparateur en pharmacie ;
- Mme VERSINI ORLANDO Sophie, de nationalité française, domiciliée 38 rue Saint Philippe 06000 NICE exerçant la profession de conseillère en dermo-cosmétique ;
- M. HESPEL Olivier, de nationalité française, domicilié Chez Mme Andréani Rosette, Résidence d'Ajaccio Bat A rue Nicolas Peraldi 20090 Ajaccio, exerçant la profession de pharmacien adjoint.

Il est désigné, en qualité de président de séance, M. LIAIGRE Francis

Il est désigné, en qualité de secrétaire de séance, Mme VERSINI ORLANDO Sophie

Le président de séance rappelle que l'ordre de jour est le suivant :

- 1) Rédaction des statuts de l'association
- 2) Rédaction du règlement intérieur
- 3) Rédaction d'une convention d'utilisation du site Pharmechange
- 4) Election du bureau
- 5) Montant des cotisations
- 6) Domiciliation
- 7) Déclaration de l'association

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

1) Lecture et adoption des statuts

L'assemblée générale constitutive adopte, à l'unanimité, les statuts qui lui ont été proposés.

2) Rédaction du règlement intérieur

L'assemblée générale constitutive adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur qui lui a été proposé.

3) Rédaction d'une convention d'utilisation du site Pharmechange

L'assemblée générale constitutive adopte, à l'unanimité, la convention qui lui a été proposé.

4) Désignation des premiers membres du conseil d'administration et du bureau

L'assemblée désigne :

- M. LIAIGRE, Francis, de nationalité française, domicilié 41 allée des symphorines 74370 Argonay, exerçant la profession de préparateur en pharmacie, président ;

- Mlle KIAI Hadda, de nationalité française, domiciliée à Bayssac, chemin des conchis 07170 Lavilledieu, exerçant la profession de pharmacien adjoint, vice-président ;

- Mme BONY, Elise, de nationalité française, domiciliée Résidence Montorge, 18 rue Henri Choquet 58640 Varennes Vauzelles exerçant la profession de préparateur en pharmacie, trésorier ;

- Mme VERSINI ORLANDO Sophie, de nationalité française, domiciliée 38 rue Saint Philippe 06000 NICE exerçant la profession de conseillère en dermo-cosmétique, secrétaire :

- M. HESPEL Olivier, de nationalité française, domicilié Chez Mme Andréani Rosette, Résidence d'Ajaccio Bat A rue Nicolas Peraldi 20090 Ajaccio, exerçant la profession de pharmacien adjoint, membre :

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5) Détermination du montant des cotisations

La cotisation est fixée par l'assemblée comme suit :

Les membres bienfaiteurs : 50 euros

Membres actifs : 15 euros

Membres adhérents : 15 euros

Les membres associés : 50 euros

6) Domiciliation

M. LIAIGRE Francis autorise l'association à être domiciliée à son domicile.

7) Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. LIAIGRE Francis aux fins d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au *Journal officiel*).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par tous les membres.

Signatures

M. LIAIGRE, Francis

Mlle KIAI Hadda

Mme BONY, Elise

Mme VERSINI ORLANDO Sophie

M. HESPEL Olivier